

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 5 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Patrick MAUNAS
	Alain CAMSUZOU	à	Jean CASABONNE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Valérie SARTOLOU	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
	Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD

<u>Suppléants</u> :	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOIBE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre-Félix CAUHAPE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES



RAPPORT N° 170926-25-DIV-

DECISIONS DU PRESIDENT INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

M. LACRAMPE précise :

Il est exposé à votre assemblée que, concernant les décisions prises en vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion du Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2017, portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte des décisions prises à chacune des réunions du Conseil Communautaire,

Date	Type d'acte	Décision	Montant
21 Juin 2017	Autorisation Occupation Temporaire	Autorisation d'occupation temporaire du Hall de Jéliote (22 dates Saison Culturelle) A Mme Lucie Escoute « Mzelle Guapita »	150.00 €
13 Juillet 2017	Convention	Vente d'herbe du château Fénart A M Puyaubreau - GAEC Edelweiss d'Aspe	50.00 €
Marchés Publics			
21.08.2017	Marché	Création d'une identité visuelle et d'un plan de promotion et de communication touristique : Lot 1 : 3 candidats sélectionnés pour faire des propositions d'esquisses : SEV communication, Inconito et Tiery Fresneaut Lot 2 : Attributaire : Groupement Les Emotionneurs/Alpa Conseil et Goodness	34 890 € TTC

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 26 septembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 9.10.17

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 9 OCT. 2017
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE